

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 06 décembre 2022

Délibération du CA n°22/35

Objet : annulation de la délibération du CA n°22/05 du CA 11 mars 2022 relative à l'autorisation de réforme, sortie d'inventaire et vente aux enchères du broyeur à déchets Wastestar et d'un salad'bar au restaurant des quais

Document(s) joint(s) : délibération du CA n°22/05 du 11 mars 2022

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles ;
L2141-1, L3211-17 et R3211-41 ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Lyon ;*

Exposé des motifs :

Il a été proposé de réformer les biens suivants : broyeur à déchets et salad'bar ; de les sortir de l'inventaire et de les céder par voie d'enchères, via le DNID.

Or, il n'est pas possible de sortir ces biens de l'actif du Crous car ils n'apparaissent pas dans l'inventaire du Crous.

En effet, l'acquisition des premiers équipements lors des opérations immobilières était incluse dans le coût de construction. Les matériels étaient alors intégrés « dans les murs », sans suivi d'inventaire distinct. En d'autres mots, ces biens ont été incorporés comme éléments des composants du bâtiment de la restauration des Quais et ne sont donc plus identifiables individuellement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article unique :

Le conseil d'administration annule la délibération n° 22/05 du CA du 11 mars 2022 au motif que, les biens visés n'apparaissant pas dans l'inventaire du Crous, il est impossible de procéder à leur sortie d'inventaire.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 18
Quorum atteint : O
Nombre de voix favorables : 18
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 12/12/2022

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement
supérieur, la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-
Alpes

Gabriele FIONI